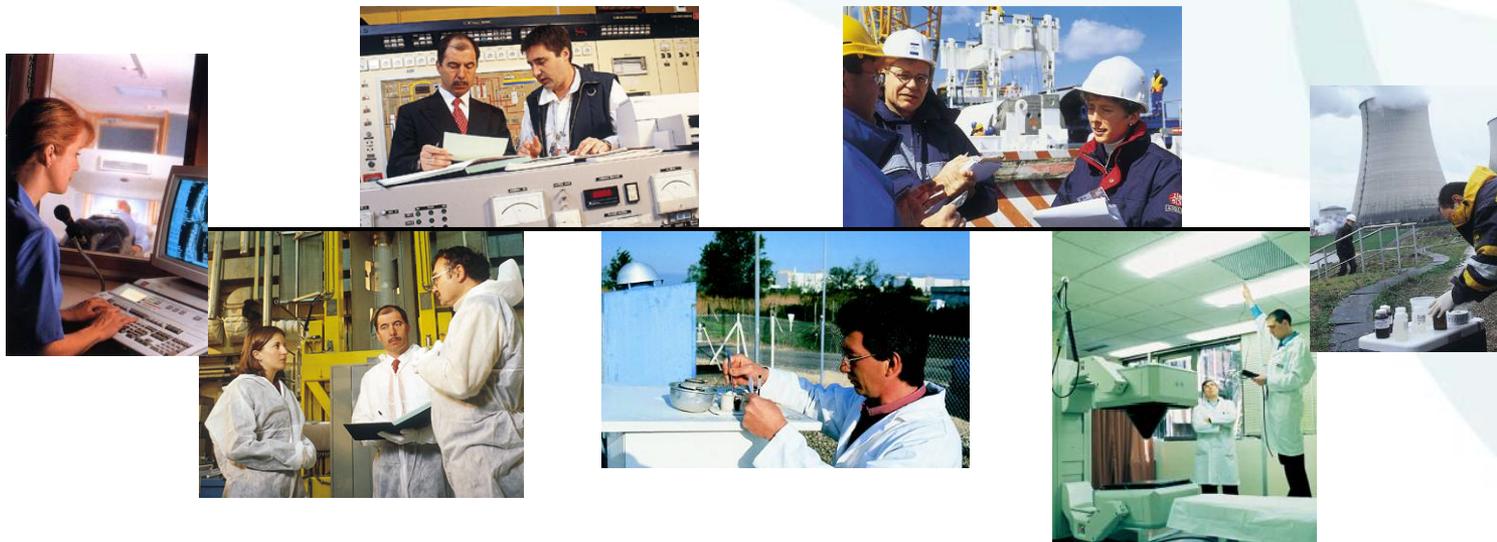


Points d'actualité

Jean-Christophe NIEL
Directeur général de l'ASN

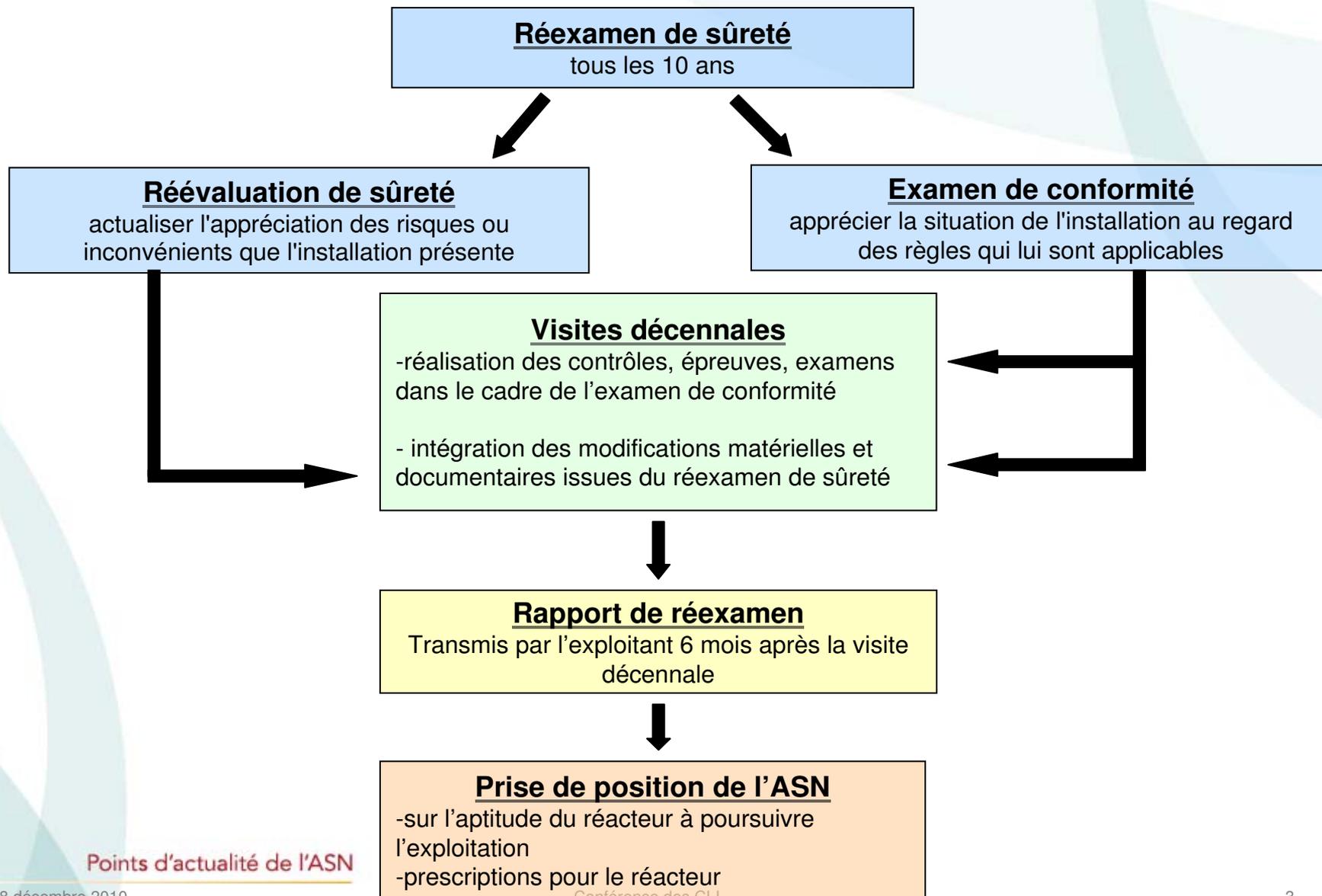


Sommaire



- VD3 des réacteurs de 900 MWe
- Nouveau régime réglementaire des INB
- Plan national de gestion des matières et déchets radioactives
- Plan d'action sur le tritium
- Séminaire post-accidentel

VD3 900 : la démarche de réexamen



VD3 900 : les instructions en cours

ORIENTATION
GENERIQUE

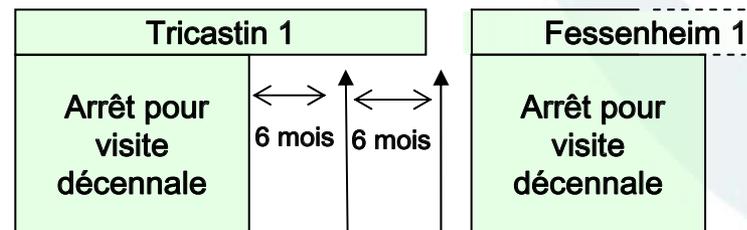
ETUDES GENERIQUES DE REEXAMEN

INTEGRATION DES CONCLUSIONS DU REEXAMEN
REACTEUR PAR REACTEUR A L'OCCASION DES
VISITES DECENNALES

1 an

6 ans

Sur la base de l'appréciation générique (juillet 2009), l'ASN se prononce sur l'aptitude individuelle de chaque réacteur à la poursuite d'exploitation, en s'appuyant notamment sur l'évaluation du rapport de réexamen de ce réacteur et sur les résultats des contrôles effectués lors de sa troisième visite décennale



Rapport de réexamen de
Tricastin 1
Transmission du rapport de
réexamen de sûreté 6 mois
après le redémarrage suivant
la visite décennale

Position de l'ASN sur l'aptitude individuelle de Tricastin 1 à la poursuite d'exploitation

VD3 900 : le rôle des CLI

- Information des CLI
 - Pendant, durant et après la VD3
 - Présentation à la CLI du processus de poursuite d'exploitation
 - Information de la CLI sur le bilan de l'arrêt
 - Fin de la VD3 + 12 mois
 - L'ASN informe la CLI de sa position sur le rapport de réexamen et l'aptitude à la poursuite d'exploitation de l'installation
 - L'ASN informe la CLI des prescriptions techniques
 - Sujet abordé lors de la conférence nationale des CLI le 9 décembre 2009

- L'ASN souhaite mettre en place une démarche globale d'expertise pluraliste au sein des CLI à l'occasion de ce réexamen
 - Une démarche mise en place pour la visite décennale de Fessenheim
 - Guide diffusé aux CLI en juillet 2010
 - identification de différentes possibilités d'expertises pluralistes
 - appui méthodologique pour ces expertises

Objectifs de sûreté des nouveaux réacteurs

- WENRA : association des autorités de sûreté nucléaire européennes (17 membres)
 - Amélioration de la sûreté nucléaire dans les pays candidats à l'Union européenne
 - Harmonisation des approches de sûreté

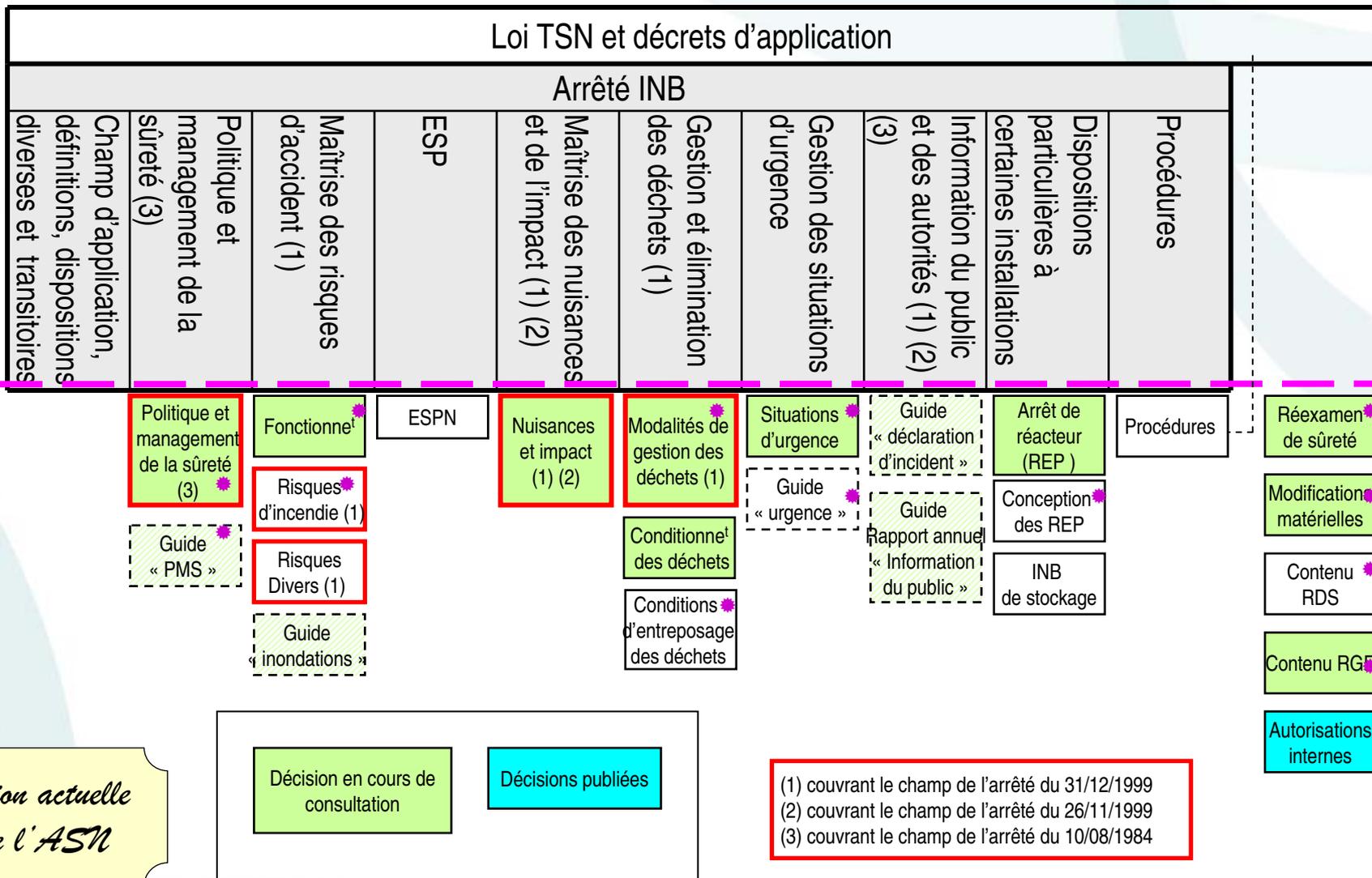
- Novembre 2010 : déclaration commune définissant les niveaux de sûreté pour les nouveaux réacteurs
 - Objectifs qualitatifs de sûreté pour que la conception des nouveaux réacteurs tienne compte du retour d'expérience disponible, notamment des accidents, et du progrès technologique



La réglementation générale des INB à l'horizon 2011



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PNGMDR

- prévu par la loi « déchets » du 28 juin 2006
- constitue un outil de pilotage pour la gestion des déchets radioactifs, il vise notamment à :
 - dresser le bilan des modes de gestion existants des matières et déchets radioactifs
 - recenser les besoins d'installations de stockage et d'entreposage
 - préciser les capacités nécessaires pour ces installations et les durées d'entreposage
 - organiser la mise en œuvre des recherches et études sur les matières et déchets qui ne font pas encore l'objet d'un mode de gestion définitif
- élaboré dans le cadre d'un GT pluraliste qui associe : associations, représentants d'élus, représentants de CLI, autorités de contrôles, producteurs et gestionnaires de déchets.
- doit être établi tous les 3 ans, la première version a été publiée en 2007 et la deuxième en 2010 (période 2010-2012)

PNGMDR 2010 : principales dispositions

- poursuite des actions engagées en vue de la mise en service des centres de stockage FAVL et de stockage géologique MA-HAVL
- développement de filière de recyclage des déchets dans le milieu nucléaire pour préserver la ressource des centres de stockages
- identification, reprise et gestion dans des filières dédiées des entreposages de déchets historiques
- définition de filières de gestion définitives pour les sources scellées et les déchets tritiés
- caractérisation des résidus miniers et étude du renforcement de la qualité des couvertures de certains sites
- gestion des matières valorisables dans le cas où ces dernière seraient qualifiées de déchets
- optimisation des filières de gestion de déchets et définition de nouvelles filières pour les déchets actuellement sans filières

PNGMDR : perspectives

- Les principales dispositions du PNGMDR vont être reprises dans un décret et un arrêté
 - Avis favorable du comité à l'énergie atomique le 4 novembre 2010
 - L'ASN a été saisie et transmettra son avis courant décembre
 - L'administrateur général du CEA doit également rendre un avis

⇒ Les textes seront mis à signature en fin décembre 2010

- La proposition de directive européenne relative à la gestion du combustible usé et des matières radioactives, qui a été approuvée par la par la commission européenne en novembre 2010, prévoit l'instauration par chaque Etat d'un plan de gestion de ses déchets

⇒ Le PNGMDR répond pleinement à cette exigence

Les groupes de réflexion tritium : une démarche pluraliste

- Contexte fin 2007 : nouvelles publications scientifiques et perspective d'augmentation des rejets tritium ;
- 2008, l'ASN a mis en place deux groupes de réflexion, pluralistes, composés de représentants des associations, des CLI, des exploitants, d'experts et d'observateurs de l'ASN :
 - impact des INB
 - défense en profondeur ;
- Juillet 2010, publication du « livre blanc sur le tritium »
 - des articles rédigés sous la responsabilité de leurs auteurs
 - les conclusions des GT et leurs recommandations
 - le plan d'action de l'ASN

<http://livre-blanc-tritium.asn.fr/>



Le plan d'action tritium de l'ASN

- Plan d'action de l'ASN :
 - Métrologie : élaboration de protocoles de mesure ;
 - Maîtrise des rejets : publication annuelle de l'inventaire des sources et présentation aux CLI, amélioration de la connaissance des formes physico-chimiques des rejets ; mise en place d'une veille technologique dans le domaine de la détritiation ;
 - Surveillance de l'environnement : réflexion sur la mise en œuvre de programmes de surveillance complémentaires spécifiques ;
 - Estimation de l'impact : saisine de la CIPR ; dans les études d'impact, étude critique avec un facteur de pondération du tritium égal à 2
- Volet recherche :
 - Harmonisation des méthodes d'évaluation des doses
 - Études sur les effets de l'exposition de l'embryon et du fœtus humain au tritium
 - Investigation de nouvelles approches sur l'induction potentielle d'effets héréditaires
- Un comité de suivi est mis en place

La gestion de la phase post-accidentelle: le CODIRPA

- L'ASN considère que la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire doit être anticipée et préparée au même titre que la phase accidentelle.

- CODIRPA mis en place en juin 2005 par l'ASN :
 - élaborer les éléments de doctrine pour la phase post-accidentelle
 - association des représentants des administrations, de leurs services déconcentrés, d'organismes d'expertise, des représentants des exploitants (EDV, AREVA, CEA) et des associations (ANCCLI, ACRO, CLCV, EDA) et d'autorités de sûreté étrangères

- Des procédures de concertation sur les premiers éléments de doctrine ont été engagées. En particulier, le guide national de préparation à la sortie de la phase d'urgence fait actuellement l'objet d'une expérimentation par des préfetures et des communes volontaires autour des sites de Fessenheim, Civaux et Tricastin.

Le séminaire post-accidentel 2011

Paris, 5 – 6 mai 2011

- Les objectifs du séminaire :
 - Diffuser la doctrine CODIRPA et la culture de gestion post-accidentelle
 - Partager les premiers enseignements des expérimentations locales, en particulier sur la déclinaison du guide national de préparation à la sortie de la phase d'urgence
 - Confronter la démarche nationale à l'analyse critique d'experts étrangers
- Les enjeux
 - Sensibiliser et instaurer un dialogue entre acteurs locaux, experts et organisations nationales
 - Lancer un débat sur la déclinaison locale de la doctrine de gestion post-accidentelle